

Le recrutement de nouveaux fonctionnaires à temps complet dans la fonction publique territoriale en 2022

Au 31 décembre 2022, la fonction publique territoriale (FPT) compte 1 304 900 fonctionnaires à temps complet, dont 69 800 ne travaillaient pas dans la FPT un an plus tôt. Parmi ces nouveaux fonctionnaires, recrutés essentiellement sur concours ou sur recrutement direct pour la catégorie C, plus de la moitié étaient contractuels dans la FPT en 2021 (56,4 %). La quasi-totalité d'entre eux travaillent dans la même collectivité que celle dans laquelle ils étaient contractuels en 2021 (92,9 %). Globalement, la répartition du recrutement des fonctionnaires par filière ou par type de collectivité, est proche de celle de l'ensemble des effectifs de fonctionnaires. Une surreprésentation de la catégorie C existe toutefois, particulièrement parmi ceux qui étaient contractuels en 2021.

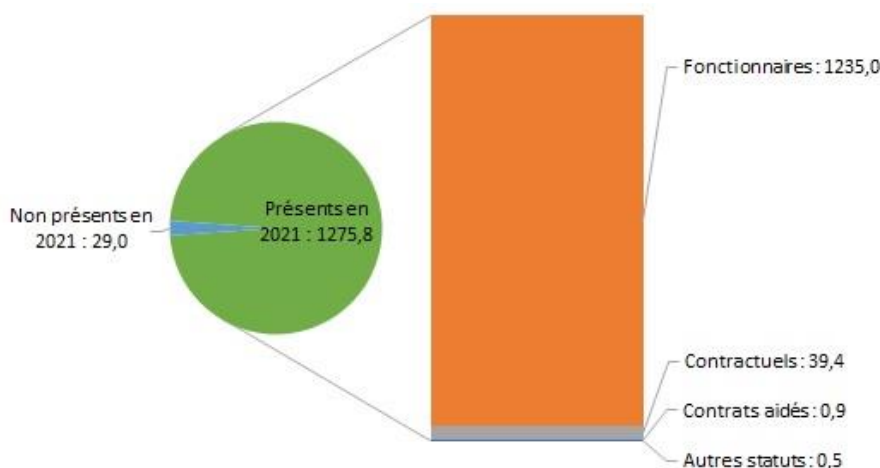
Près de 70 000 nouveaux fonctionnaires et 130 000 nouveaux contractuels à temps complet dans la fonction publique territoriale en 2022

Au 31 décembre 2022, la fonction publique territoriale compte 1 304 900 fonctionnaires et

344 000 contractuels travaillant à temps complet (temps plein ou temps partiel)¹.

Parmi les fonctionnaires, on dénombre 69 800 agents qui n'étaient pas présents dans la FPT au 31 décembre 2021 ou qui n'avaient pas le statut de titulaire à cette date (voir figure 1). Le nombre de nouveaux contractuels en 2022 est lui de 129 800.

Figure 1 – Répartition des fonctionnaires en 2022 selon leur statut en 2021 (en milliers)



Lecture : Parmi les 1275,8 milliers d'agents présents en 2021 dans la FPT et qui y sont fonctionnaires en 2022, 39 400 étaient présents comme contractuels en 2021.

Champ : Fonctionnaires à temps complet de la FPT en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

¹ Les agents à temps complet sont recrutés sur une base horaire de 35 heures, certains d'entre eux optant par la suite pour un temps partiel. Une distinction est donc faite avec les

agents directement recrutés sur la base d'un temps non complet (donc subi), lesquels ne rentrent pas dans le champ de cette étude.

Plus forte présence des nouveaux fonctionnaires en 2021, dont plus de la moitié étaient contractuels dans la FPT en 2021

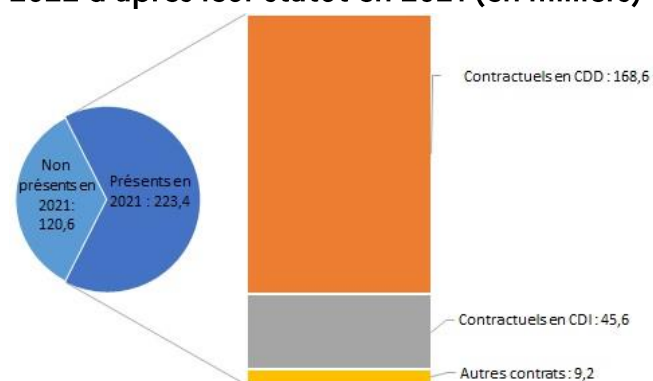
Parmi les nouveaux contractuels, on dénombre 120 600 agents qui n'étaient pas présents dans la FPT au 31 décembre 2021 (soit 35,1 % des contractuels, contre 2,2% pour les fonctionnaires), ainsi que 9 200 agents présent sous un autre statut que fonctionnaire ou contractuel (voir figure 2).

Le statut de contractuel est par nature moins stable que celui de fonctionnaire, en lien avec une forte proportion d'agents en CDD (85,6 %); les 14,4 % restants étant des agents en CDI.

Le CDI est logiquement un contrat plus durable que le CDD. La proportion de contractuels en CDI en 2022 déjà présents en 2021 dans la FPT est de 92,7 %; contre 60,3 % des contractuels en CDD en 2022.

Parmi les agents présents les deux années en tant que contractuels, ils sont peu à passer d'un contrat en CDD 2021 à un contrat en CDI en 2022 (3.2 %).

Figure 2 - Répartition des contractuels en 2022 d'après leur statut en 2021 (en milliers)



Lecture : Parmi les 223,4 milliers d'agents présents en 2021 et qui sont contractuels en 2022, 168,6 milliers étaient présents comme contractuels en CDD.

Champ : Contractuels de la FPT à temps complet en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

Parmi les nouveaux fonctionnaires, ceux qui ne travaillaient pas dans la FPT un an plus tôt sont au nombre de 29 000, tandis que ceux qui étaient

présents sans être fonctionnaires représentent 40 800 agents.

Ils étaient alors contractuels pour la plupart (39 400), les autres étant soit en contrat aidé (900), soit sous un autre statut (500 dont 300 apprentis).

Ces 39 400 fonctionnaires qui étaient contractuels dans la FPT un an plus tôt, représentent donc plus de la moitié des nouveaux fonctionnaires (56,4 %).

Plus de neuf contractuels titularisés sur dix sont recrutés comme fonctionnaires par la collectivité où ils travaillaient comme contractuels l'année d'avant

Les anciens contractuels deviennent presque tous fonctionnaires en 2022 dans le même type de collectivité que celui où ils travaillaient en 2021 (95,0 %) [voir figure 3].

Plus précisément, une grande partie de ces agents sont recrutés comme fonctionnaires par la collectivité où ils étaient contractuels l'année d'avant (92,9 %).

Cela tend à montrer la propension des collectivités à favoriser, dans le recrutement de fonctionnaires, des personnes ayant déjà travaillé dans la collectivité; sans doute de par leur expérience acquise.

Cette propension est la plus élevée dans les syndicats intercommunaux (97,3 %), les régions (97,1 %), ainsi que les syndicats mixtes (95,9 %).

Les départements et les organismes communaux sont au niveau de la moyenne (93,0 %).

Seuls les SDIS (84,9 %), les centres de gestion (76,5 %) et les autres établissements intercommunaux (91,0 %) ont un seuil de titularisation inférieure à la moyenne.

La plus faible proportion pour les centres de gestion et le CNFPT est à relativiser, du fait du nombre moins élevé de contractuels titularisés (< 200 agents).

Figure 3 - Répartition des contractuels titularisés en 2022 selon la collectivité ou type de collectivité, dans lesquels ils exerçaient un an plus tôt

	Contractuels titularisés entre 2021 et 2022	Titularisés dans le même type de collectivité que celle de 2021	Titularisés dans la même collectivité que celle de 2021
	en milliers	en %	en %
Organismes communaux	23 500	95,7%	93,0%
Communes	21 300	95,8%	92,9%
Etablissements communaux	2 200	94,4%	93,5%
Organismes intercommunaux	7 800	92,8%	91,9%
EPCI à fiscalité propre	6 100	94,2%	92,7%
SIVOM, SIVU	300	97,3%	97,3%
Syndicats mixtes	900	96,1%	95,9%
Autres établissements publics intercommunaux	400	-	91,0%
Organismes départementaux	5 900	93,4%	91,5%
Départements	5 000	93,7%	93,0%
SDIS	700	90,0%	84,9%
Centres de gestion et CNFPT	200	98,5%	76,5%
Régions	2 100	97,3%	97,1%
Autres	200	-	72,0%
Ensemble	39 400	95,0%	92,9%

Champ : Fonctionnaires de la FPT à temps complet en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022, rémunérés comme contractuels au 31 décembre 2021.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

Figure 4 - Répartition des fonctionnaires recrutés en 2022 selon le type de collectivité et leur ancienneté

	Fonctionnaires recrutés en 2022		dont nouveaux agents de la FPT		dont contractuels titularisés entre 2021 et 2022		part dans le recrutement en 2022	part sur le total des contractuels en 2021	Total des fonctionnaires en 2022	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en %	en %	en milliers	en %
Organismes communaux	40 900	58,6%	16 400	56,5%	23 500	59,5%	57,3%	8,1%	720 400	55,2%
Communes	37 300	53,4%	15 000	51,5%	21 300	54,1%	57,1%	8,6%	665 000	51,0%
Etablissements communaux	3 600	5,2%	1 500	5,0%	2 200	5,5%	59,2%	5,3%	55 300	4,2%
Organismes intercommunaux	12 500	17,8%	4 500	15,4%	7 800	19,7%	62,3%	7,2%	236 100	18,1%
EPCI à fiscalité propre	9 800	14,0%	3 500	12,0%	6 100	15,5%	62,6%	8,4%	195 600	15,0%
SIVOM, SIVU	600	0,9%	300	1,0%	300	0,8%	50,8%	3,2%	7 500	0,6%
Syndicats mixtes	1 500	2,1%	500	1,7%	900	2,4%	64,3%	5,7%	23 400	1,8%
Autres établissements publics intercommunaux	600	0,9%	200	0,7%	400	1,0%	64,5%	4,3%	9 600	0,7%
Organismes départementaux	13 200	18,9%	7 100	24,6%	5 900	15,1%	45,0%	11,3%	264 500	20,3%
Départements	9 200	13,1%	4 100	14,0%	5 000	12,7%	54,8%	12,1%	203 500	15,6%
SDIS	3 600	5,1%	2 900	9,9%	700	1,8%	19,5%	26,4%	54 600	4,2%
Centres de gestion et CNFPT	400	0,6%	200	0,7%	200	0,5%	50,8%	2,2%	6 400	0,5%
Régions	3 000	4,3%	900	3,0%	2 100	5,3%	70,2%	13,1%	79 300	6,1%
Autres	300	0,4%	100	0,5%	200	0,4%	51,6%	2,7%	4 600	0,4%
Ensemble	69 800	100,0%	29 000	100,0%	39 400	100,0%	56,4%	8,3%	1 304 900	100,0%

Champ : Fonctionnaires à temps complet de la FPT en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

Un recrutement de fonctionnaires assez similaire dans la plupart des collectivités

La décomposition des recrutements de fonctionnaires en 2022 par type de collectivité est

assez proche de celle de l'ensemble des fonctionnaires (voir figure 4).

Quelques différences entre le recrutement d'anciens contractuels et celui de personnes ne travaillant pas dans la FPT l'année précédente, s'observent toutefois.

Pour la plupart des collectivités, la proportion d'anciens contractuels dans les recrutements de fonctionnaires en 2022 est comprise entre 50 % et 65 %. Seules les régions et les SDIS ne sont pas compris dans cet intervalle.

Les régions forment le type de collectivité qui favorise le plus le recrutement d'anciens contractuels en 2022 (70,2 %). Il s'agit également du type de collectivité qui a la plus forte proportion de contractuels titularisés dans la même collectivité (97,1 %) et le deuxième (derrière les SDIS) pour la proportion de titularisés dans la même collectivité parmi l'ensemble des contractuels travaillant dans cette collectivité en 2021 (13,1 %).

La première place des SDIS (26,4 %) tient possiblement au fait qu'il s'agit du type de collectivité ayant, de loin, le plus faible taux de contractuels (4,0 % contre 25,4 % sur l'ensemble de la FPT).

La situation dans les régions est probablement liée au cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements travaillant dans les lycées. Ces agents représentent 45,6 % des fonctionnaires des régions et 49,3 % des recrutements de fonctionnaires en 2022. Parmi les recrutements de ces agents, 76,4 % étaient contractuels en 2021, dont 98,5 % dans la même région.

Les SDIS ont également la plus faible proportion d'anciens contractuels (19,5 %), sans doute en lien avec le recrutement des pompiers qui composent la majorité des agents des SDIS.

Plus de différences dans le recrutement d'anciens contractuels par filière

La répartition par filière des recrutements de fonctionnaires en 2022 est également proche (moins d'un point d'écart) de celle de l'ensemble des fonctionnaires (voir figure 5).

Les deux filières où l'écart est supérieur à un point sont les filières administrative et animation. La moins forte proportion de recrutements dans la filière administrative - et l'inverse dans la filière animation - peuvent être dus à un besoin ponctuel et/ou un effet démographique dû à une différence dans les départs en retraite par filière.

Figure 5 - Répartition des fonctionnaires recrutés en 2022 selon la filière

	Fonctionnaires recrutés en 2022		dont contractuels titularisés		part dans le recrutement	Total des fonctionnaires en 2022	
	en milliers	en %	en milliers	en %		en %	en milliers
Administrative	15 700	22,5%	8 600	21,9%	55,0%	333 800	25,6%
Technique	33 400	47,8%	20 300	51,5%	60,8%	620 000	47,5%
Culturelle	1 900	2,7%	1 200	3,0%	62,8%	46 200	3,5%
Sportive	500	0,7%	400	0,9%	70,4%	12 000	0,9%
Sociale	5 100	7,4%	3 100	7,8%	59,6%	97 200	7,4%
Médico-sociale et médico-technique	3 600	5,2%	1 700	4,4%	48,4%	61 200	4,7%
Police municipale	1 700	2,5%	100	0,3%	7,2%	26 000	2,0%
Incendie et secours	2 800	4,0%	500	1,1%	16,4%	42 100	3,2%
Animation	4 600	6,6%	3 400	8,7%	74,1%	61 200	4,7%
Autres	500	0,7%	100	0,3%	20,1%	5 300	0,4%
Ensemble	69 800	100,0%	39 400	100,0%	56,4%	1 304 900	100,0%

Champ : Fonctionnaires à temps complet de la FPT en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022.

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

Entre les filières, les écarts de proportion d'anciens contractuels sont plus marqués qu'entre les types de collectivités.

Ainsi, les plus grandes disparités s'observent dans les filières de la police municipale et celle de l'incendie et secours, où la part de contractuels est bien plus basse que dans les autres filières (respectivement 7,2 % et 16,4 %). Ce constat contribue à expliquer pourquoi les SDIS forment le seul type de collectivité où les anciens contractuels sont minoritaires dans le recrutement de fonctionnaires.

Les policiers municipaux travaillent essentiellement dans les communes, mais dans des proportions trop faibles pour avoir un impact significatif sur le recrutement global des communes. La centaine de policiers qui étaient contractuels en 2021 l'étaient dans une autre filière, celle-ci n'étant composée que de fonctionnaires.

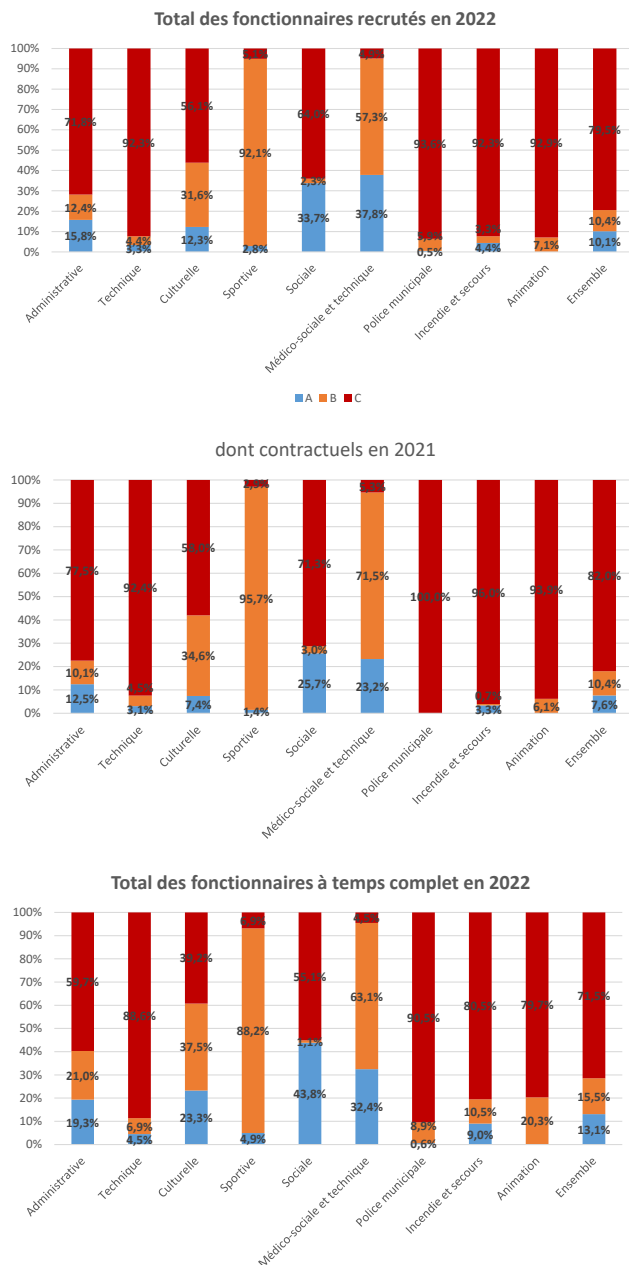
Dans les autres filières, la part d'anciens contractuels fluctue entre 48,4 % et 74,1 %. La filière animation, la plus surreprésentée dans le recrutement de fonctionnaires en 2022, est aussi celle avec le plus fort taux d'anciens contractuels (74,1 %).

Les filières administrative (55,0 %) et technique (60,8 %), représentant près des trois quarts de fonctionnaires, ont une part d'anciens contractuels plus proche de la moyenne (56,4 %).

Surreprésentation de la catégorie C dans le recrutement d'anciens contractuels.

Globalement une surreprésentation de la catégorie C s'observe dans le recrutement de fonctionnaires en 2022 (79,5 % contre 71,5 % pour le total des fonctionnaires) [voir figure 5].

Figure 6 - Répartition des fonctionnaires par filière et catégorie hiérarchique



Champ: Fonctionnaires à temps complet de la FPT en France (hors Mayotte et COM) en emplois principaux au 31 décembre 2022.

Source: SIASP, INSEE. Traitement DGCL-DESL

La principale cause de cette surreprésentation concerne le recrutement des 39 400 anciens contractuels où la surreprésentation d'agents de catégorie C est plus marquée (82,0 %).

Cette surreprésentation y est la plus marquée dans les filières administratives (+17,8 points), culturelle (+18,8 points), sociale (+16,2 points), incendie et secours (+15,5 points) et animation (+14,1 points).

En revanche, la catégorie A ne présente pas de surreprésentation d'anciens contractuels dans le recrutement, tandis que dans la catégorie B, elle ne s'observe que dans les filières sportive (+7,5 points), médico-sociale et médico-technique (+8,4 points).

Les 1 400 fonctionnaires recrutés en 2022, présents en 2021 dans la FPT mais sous un autre statut que fonctionnaires ou contractuels sont de catégorie C pour 91 % d'entre eux. La plupart de ces agents étaient employés sous contrats aidés ou apprentis en 2021, ce qui explique la très forte proportion de recrutement en catégorie C.

S'agissant des 29 000 recrutements 2022 de fonctionnaires non présents dans la FPT en 2021², la proportion de recrutements de catégorie C est plus proche de celles de l'ensemble des fonctionnaires (75,5 %).

Il existe tout de même une surreprésentation de plus de 10 points de cette catégorie dans les filières culturelle (+12,7 points), incendie et secours (+11,1 points) et animation (+10,2 points).

La seule surreprésentation notable dans les deux autres catégories hiérarchiques de ces nouveaux agents est celle des filières médico-sociale et médico-technique pour la catégorie A (+19,9 points).

² A noter que les fonctionnaires hospitaliers détachés à partir de 2022 dans la FPT apparaissent

dans cette étude comme nouveau fonctionnaire 2022, puisque non présent dans la FPT en 2021.